

# PERMIS - 300€ d'amende pour les stupéfiants au volant

Fiche pratique publié le **06/04/2018**, vu **424 fois**, Auteur : [RAULINE Sven](#)

**Dans le but de simplifier la sanction contre la consommation de stupéfiants au volant, la ministre de la Justice désire sanctionner autrement les consommateurs.**

Dans le but de simplifier la sanction contre la consommation de stupéfiants au volant, la ministre de la Justice désire sanctionner autrement les consommateurs.

Face à l'augmentation constante du nombre d'interpellations effectuées malgré les mesures déjà en cours, le gouvernement a décidé d'émettre une sanction moins dure (actuellement, jusqu'à 1 an de prison et 3750€ d'amende) mais applicable sur le champs.

Il s'agirait d'une "amende forfaitaire délictuelle" selon Nicole Belloubet, Ministre de la Justice, effectuée difrectement par un policier ou un gendarme.

Cette mesure vise à écourter la longue procédure actuelle qui nécessite un passage devant le juge.

[Maitre Rauline Avocat](#)